

DEFICIENCE MENTALE ET EDUCABILITE

Houari Maidi

Le 13 octobre 1990, s'est tenue, à Armentières (1), une journée scientifique ayant comme thème "Déficiência mentale et éducatibilité". Cette manifestation a été organisée par l'AFEJI (Association des Flandres pour l'Education et la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle) et, plus précisément, le C.A.T. "Les Ateliers de la Lys" d'Armentières, avec le concours de l'I.U.T.B. de l'Université de Lille III.

Les travaux ont été ouverts par Houari Maidi qui, dans une brève introduction, a mis en évidence l'idée que tout déficient mental peut apprendre et progresser. Dans ce contexte, tout dépend des objectifs proposés, du modèle éducatif utilisé, du type de handicap présenté.

Quelle éducatibilité peut-on envisager pour les personnes adultes déficientes mentales?

Dans le premier exposé de la journée, Ghislain Magerotte, professeur à l'Université de Mons, a apporté des réponses à la question: "Quelle est l'éducatibilité des personnes adultes déficientes mentales?". A cette question, se sont ajoutées d'autres interrogations fondamentales: "Les personnes adultes sont-elles éducatibles?" et "A quelles conditions sont-elles éducatibles?"

Avant de tenter de répondre, G. Magerotte rappelle que le nombre des adultes déficients est sans cesse croissant, que l'image de l'adulte est souvent synonyme, sur le plan des apprentissages, de stagnation ou de "plateau", et que nous avons tendance à croire de façon simple que les personnes handicapées vieillissent beaucoup plus rapidement que les autres.

Houari Maidi, Docteur en psychologie au C.A.T. "Les Ateliers de la Lys", 31, Quai de Beauvais 59280 Armentières (France).

1. Située à environ 15 kilomètres de Lille, Armentières accueille plusieurs établissements et le plus grand centre hospitalier spécialisés de la région.

Par ailleurs, les notions psychométriques d'âge mental et de Q.I. donnent une image peu positive de l'adulte handicapé mental. Pour lui, on parle, par exemple, d'occupation et non pas de travail. Nos attentes vis-à-vis des adultes déficients sont, donc, extrêmement réduites. Au cours des dernières années, nous observons, cependant, un changement dans la prise en charge et une évolution au niveau des travaux de recherche. Ainsi, progressivement, l'image de l'adulte déficient devient plus positive, plus dynamique et le nombre de ceux qui affirment que cet adulte peut encore apprendre, augmente.

Mais jusqu'à quel point les déficients mentaux sont-ils éducatibles?

La réponse à cette question est surtout fonction de nos propres compétences en tant qu'intervenants. Pour illustrer son propos, G. Magerotte prend l'exemple du syndrome de Down. Les enfants trisomiques sont actuellement très différents des enfants que nous avons connus il y a quinze ou vingt ans. Si le syndrome est toujours le même, les interventions précoces, soutenues et adaptées, ont développé les performances de ces enfants.

Pour que l'adulte handicapé mental progresse, trois conditions sont requises.

1. Choisir des objectifs prioritaires, permettant d'améliorer la qualité de vie de ces personnes.
2. Mieux utiliser les stratégies d'apprentissage que les chercheurs comportementalistes ont mis au point dans les trente dernières années. Plus précisément, ceci implique: (a) d'organiser le contexte de façon à ce que les personnes déficientes aient le plus de chances de réussir ce que nous leur demandons et (b) de faire en sorte que les conséquences de ce que fait la personne déficiente soient positives. Ce dernier aspect découle du fait que nous apprenons parce ce que nous faisons est suivi, pour nous, de quelque chose de positif (l'attention que nous accorde une

autre personne, un regard, un sourire). Ainsi, avant tout apprentissage, il faut savoir ce que l'apprenant "aime" ou a envie d'obtenir.

3. La troisième condition est de type plus institutionnel et global. Si on regarde les textes concernant les handicapés mentaux (lois, décrets, circulaires), on découvre l'existence d'un conflit permanent entre, d'une part, la volonté que les personnes handicapées trouvent leur place dans la société et, d'autre part, la volonté de leur offrir un endroit protégé et calme, avec moins d'exigences.

Par ailleurs, depuis les années soixante, on note un développement considérable de structures dites spécialisées: centres de jour, ateliers protégés, foyers occupationnels... Ces développements se sont effectués, cependant, au détriment de l'insertion, de l'intégration ou de la réintégration des personnes handicapées.

Actuellement, il semble que nous vivons une période qui insiste sur des notions comme "qualité de vie" ou "valorisation des rôles sociaux". Si elles partagent, au maximum, nos propres conditions de vie, nos mêmes activités, les personnes handicapées auront de meilleures chances de se développer. Le fait d'être handicapé ne doit pas priver une personne de son statut, de son rôle d'écolier ou de travailleur, par exemple.

G. Magerotte a aussi évoqué le problème des difficultés économiques et attiré l'attention sur le fait que les personnes handicapées, comme toute minorité, risquent d'être désignées comme responsables de cette situation de crise ou comme des éléments l'aggravant. Nous devons être vigilants face à tous ces arguments fallacieux.

De l'accompagnement à l'insertion, l'expérience du carat

Dans la seconde intervention de cette journée d'études, Pierre Leboutte, administrateur délégué du CARAT, a apporté l'expérience de son association. Créée il y a une dizaine d'années à Bruxelles, celle-ci a comme objectifs le développement, l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. L'association vise la participation optimale de ces personnes à l'ensemble de la vie en société. L'action est basée sur l'accompagnement, l'orientation, la formation et l'aide sur les plans pédagogique, social et professionnel. Aussi, l'un des leitmotiv de l'équipe du CARAT est-il

d'affirmer: "Un handicapé qui travaille est un travailleur, un handicapé qui ne travaille pas est un handicapé". Le travail est, ainsi, considéré non pas comme une valeur en soi mais comme une nécessité pour l'intégration optimale dans notre société. L'intégration professionnelle est donc l'une des priorités du CARAT qui aide un candidat-travailleur à obtenir et à conserver un emploi digne, rémunérateur et, si possible, épanouissant.

L'accès des personnes handicapées à un emploi décent est, le plus souvent, la condition de sortie des circuits d'assistance, de dépendance. Cet accès aux mécanismes productifs répond au devoir de solidarité mais, aussi, à l'intérêt économique et humain de la collectivité. Cette perspective est ouverte au CARAT grâce à une prise en charge personnalisée qui tient compte, de façon réaliste plutôt que théorique, des caractéristiques de chaque travailleur handicapé. Cette démarche permet d'obtenir des résultats étonnants et durables.

Outre la vie professionnelle, cet organisme possède et assure d'autres services comme la gestion du temps libre, du vivre chez soi, et comme nous l'avons souligné plus haut, la formation, l'aide et l'orientation, de même que l'étude dans le domaine de la participation de la personne handicapée à la vie de la société.

La formation professionnelle - cible fondamentale de l'intervention

Dans la troisième contribution à cette journée d'études, Serban Ionescu, professeur de psychologie clinique et pathologique à l'Université de Paris VIII et à l'Université du Québec à Trois-Rivières, a abordé la formation professionnelle, cible fondamentale de l'intervention en déficience mentale.

Pour les personnes présentant une déficience mentale, l'éducation et la qualification professionnelles constituent une application du principe de la normalisation. La réussite de l'intégration communautaire de ces personnes implique, en effet, l'acquisition des habiletés professionnelles. En même temps, il s'agit d'un droit inscrit dans la Déclaration des droits du déficient mental (ONU, 1971) et dans la Recommandation no 99 de l'Organisation internationale du Travail (1978).

Pour la mise sur pied d'une formation adéquate et pour l'adoption d'une décision concernant le placement, l'évaluation professionnelle des personnes déficientes revêt une importance majeure. S. Ionescu a, ensuite, abordé brièvement les six approches méthodologiques

élaborées, jusqu'à présent, pour ce type d'évaluation:

1. l'utilisation des batteries multidimensionnelles;
2. la méthode des "échantillons de travail";
3. l'évaluation des intérêts professionnels;
4. les listes de contrôle des comportements professionnels conçues pour évaluer le répertoire de comportements professionnels;
5. les échelles d'évaluation des comportements inadaptés en milieu professionnel;
6. l'approche processus qui permet de mesurer la capacité de bénéficier d'instruction ou d'entraînement.

Dans la deuxième partie de son exposé, S. Ionescu a fait état des résultats d'une analyse récente (Ionescu et Hautamaki, 1990) concernant les tendances actuelles en matière de formation professionnelle des personnes déficientes mentales: (1) la formation professionnelle est possible pour toutes les personnes déficientes mentales; (2) dans la majorité des cas, les bases méthodologiques de la formation professionnelle sont behavioristes; (3) le travail protégé est remis en question; (4) la formation professionnelle s'inscrit dans le cadre plus large de l'intervention visant l'intégration sociale.

A la fin de sa présentation, Ionescu a abordé le thème de l'emploi avec soutien, dont l'objectif principal est d'offrir aux personnes ayant des limitations fonctionnelles la possibilité d'occuper un emploi rémunéré. Trois types de programmes de soutien à l'emploi ont été évoqués: le placement individuel, les enclaves au sein de grandes entreprises et les équipes de travail itinérantes. Dans sa conclusion, S. Ionescu considère que l'avenir de la formation et du placement des personnes déficientes mentales doit être envisagé avec optimisme, mais aussi avec une certaine prudence.

Sommeil et efficacité mentale

L'intervention de Jean-Claude Grubar, professeur au Département Carrières sociales de l'I.U.T.B. de l'Université de Lille III a porté sur le sommeil, l'efficacité intellectuelle et les possibilités d'apprentissage.

De nombreux travaux (par exemple, Petre-Quadens, 1972; Grubar, 1978), travaux que le conférencier a présenté en détail, ont montré que le sommeil des déficients mentaux présente certaines caractéristiques: diminution du taux de sommeil paradoxal (SP) - corrélait d'une surmaturation et d'une réduction de la plasticité cérébrale - et stagnation du rapport R des fréquences

oculomotrices, indice de limitation des capacités organisationnelles intrinsèques.

Sur la base des données disponibles, J.-C. Grubar avance l'hypothèse que le taux de SP et les valeurs du rapport R sont non seulement en corrélation avec le QI, mais qu'ils peuvent en constituer les causes déterminantes. Ceci le conduit à imaginer une intervention mixte, pharmacologique et pédagogique.

L'intervention pharmacologique avec la butoctamide hydrogen succinate (BAHS) a des effets sur le sommeil et sur la plasticité cérébrale.

Des observations de type clinique, effectuées en aveugle, par les éducateurs, semblent montrer une amélioration de l'efficacité mentale générale des sujets après administration de la BAHS. Mais, celle-ci n'améliore pas le R et les capacités organisationnelles des déficients mentaux. Ce déficit peut être pallié par la "neuropédagogie".

L'intervention pédagogique est inspirée de la méthode d'induction opératoire, développée par Paour (1980).

L'analyse conjointe des résultats psychométriques et neurophysiologiques majeurs (QI, taux de SP et R) montre que les sujets qui ont bénéficié de la double intervention - pédagogique et pharmacologique - améliorent conjointement leur taux de SP et leur QI. Par ailleurs, les effets constatés semblent indépendants de l'étiologie de la déficience (normale ou pathologique).

En guise de synthèse...

Le programme de la journée s'est achevé avec une synthèse des travaux réalisée par S. Ionescu. En plus des aspects essentiels traités par les différents conférenciers et présentés ci-dessus, cette synthèse a inclus plusieurs des idées abordées dans les échanges entre conférenciers ou entre ceux-ci et les participants à la journée d'études. Ainsi, il a été souligné que si l'éducabilité du déficient mental est fonction de la compétence de l'intervenant, cette compétence est, à son tour, le résultat de la formation professionnelle reçue et de l'esprit d'ouverture inculqué par rapport aux permanents progrès de l'intervention.

Un autre aspect souligné fut l'indigence qu'a, pour la qualité de l'intervention, l'identité professionnelle des divers intervenants. Dans ce contexte, le conférencier a cité la définition du Pr Michel Lemay, de Montréal, qui écrivait que les éducateurs spécialisés sont des

"thérapeutes de la vie quotidienne". Une troisième idée fut celle des limitations engendrées - dans la qualité des services - par les différentes contraintes institutionnelles. A la fin de sa synthèse, S. Ionescu a souligné l'importance de l'approche évaluative, issue de la nécessité d'objectiver les résultats de toute intervention.